

Dernières réformes concernant les travailleurs en situation de handicap accompagnés par le réseau (2022 à aujourd'hui)

1. Des avancées concernant le statut des travailleurs d'ESAT

Mesure	Une avancée pour...	Prévu par...	Base légale	Où en sommes-nous ?	Remarques, précisions
Informers les personnes sur leurs droits à l'entrée en ESAT	Connaissance par les travailleurs de leurs droits	Plan ESAT (circulaire mai 2022)		Mesure applicable.	Pas plus de précisions. Cette information peut être notamment apportée via le livret d'accueil.
Créer un livret d'accueil accessibilité universelle	Connaissance par les travailleurs de leurs droits	Plan ESAT (circulaire mai 2022)		Mesure applicable.	Pas plus de précisions. Le livret d'accueil doit être accessible à tous les travailleurs. Cela peut notamment passer par une transcription en FALC.
Récupération majorée des dimanches et jours fériés	Récupérations et congés	Plan ESAT (décret 13 décembre 2022)	Art. R. 243-11-1 CASF	Mesure applicable	<ul style="list-style-type: none"> • Dimanche : Accord requis + Repos compensateur + Rémunération garantie au moins égale au double de celle due pour une durée de travail équivalente. • Jour férié hors 1^{er} mai : L'ESAT peut octroyer une journée de repos compensateur

					<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} mai : (si nécessité de ne pas interrompre le service) Rémunération garantie au moins égale au double de celle due pour une durée de travail équivalente
Alignement sur les congés et autorisations d'absences garanties aux salariés	Récupération et congés	Plan ESAT (décret 13 décembre 2022)	R243-13 CASF	Mesure applicable	<ul style="list-style-type: none"> • Retours de congés maternité / adoption : Droit aux CP annuels. • Maladie / maladie professionnelle / accident de travail : Report des CP y compris après expiration de la période de prise des congés. • Autorisations d'absence examens médicaux suivi de la grossesse et suites de l'accouchement • Nouveaux congés exceptionnels garantis : notamment en cas de décès d'un enfant, conjoint, ou concubin... • Depuis la loi DDADUE, avril 2024 : les travailleurs bénéficient d'un report de congés pour toutes les périodes d'absences pour maladies simples (non liées à AT/MP), depuis 2009. • A venir, si projet de décret paraît : Les conjoints et les partenaires liés par un PACS travaillant dans un même ESAT auront droit à un congé simultané.
Incitation des établissements à l'ouverture du CPF au bénéfice de chaque travailleur	Droit à la formation	Plan ESAT (circulaire mai 2022)		Mesure applicable	<p>Possible depuis 2016.</p> <p><u>Pour rappel :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Droit à formation de 800€ par an jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 8000€. • Accès à des formations qualifiantes, connaissances de base, permis de conduire, accompagnement à la VAE, bilan de compétences...

					Depuis le 2 mai 2024 (décret du 29 avril 2024 relatif au financement obligatoire aux formations éligibles au CPF), le titulaire du CPF participe désormais à sa formation via une somme forfaitaire établie à 100€ .
Incitation des ESAT à adhérer à l'OPCO Santé	Droit à la formation	Plan ESAT (circulaire mai 2022)		Mesure applicable	<u>Pour rappel :</u> Contribution minimale pour l'ESAT pour un montant minimal de 1,6% de la Rémunération Directe (abondement de l'Etat égal à deux fois la contribution de l'ESAT).
Organisation de l'élection d'un délégué des personnes	Droit à la représentation	Plan ESAT (décret 13 décembre 2022)	R. 243-13-1 CASF.	Mesure applicable	<ul style="list-style-type: none"> • Eligibles toutes les personnes âgées de 18 ans révolus et depuis plus de six mois en ESAT. • Elu par tous les travailleurs tous les trois ans • Mission : <ul style="list-style-type: none"> • Représentation auprès de la direction de l'ESAT sur des situations d'ordre individuel • Sièges au CVS avec voix consultative et au sein de l'Instance Mixte. • Soutien à la mission : Crédit d'heures (jusqu'à cinq heures) et formation. <p>Pour vous aider : Kit outil élaborée en interassociatif. Un GT dans ce cadre, piloté par ANDICAT, a travaillé sur une FAQ sur l'instance mixte et le délégué des personnes et une fiche mission sur le délégué des personnes.</p> <p><i>Cf ci-dessous.</i></p>
Droit d'adhérer à un syndicat	Droit à la représentation	Loi pour le plein emploi (18	L. 344-2-6 CASF	Mesure applicable	Certains juristes considéraient que ces droits étaient déjà garantis aux travailleurs, de par leur portée constitutionnelle. La loi pour le plein emploi vient confirmer

		décembre 2023)			cette hypothèse, et oblige les directions des établissements à les rendre effectifs (respecter et faire connaître).
Droit de grève	Droit à la représentation	Loi pour le plein emploi (18 décembre 2023)	L. 344-2-7. CASF	Mesure applicable	<p>« Les personnes handicapées accueillies en ESAT, même si elles ne sont pas, ainsi qu'il a été dit, des salariés, doivent néanmoins être regardées comme étant déjà, dans le cadre de leur activité professionnelle, définitrices de ces droits à valeur constitutionnelle, issus des 6ème et 7ème, alinéa du Préambule de la Constitution de 1946. Il estime toutefois que l'inscription de ces dispositions dans le code de l'action sociale et des familles est, malgré sa portée reconnaitive, de nature à clarifier les droits de ces personnes ».</p> <p>Avis du Conseil d'Etat sur le Projet de Loi sur le Plein Emploi.</p>
Droit à un temps d'expression collective pour faire remonter les doléances sur le temps de travail	Droit la représentation	Loi pour le plein emploi (2023)	L. 344-2-6 CASF	Mesure applicable	<p>L'expression directe et collective des salariés a pour objet de définir les actions à mettre en œuvre pour améliorer leurs conditions de travail, l'organisation de l'activité et la qualité de la production dans l'unité de travail à laquelle ils appartiennent et dans l'entreprise.</p> <p>Les opinions exprimées ne peuvent justifier une sanction ou un licenciement.</p> <p>Ce temps s'exerce sur les lieux et pendant le temps de travail. Il est rémunéré comme du temps de travail.</p>
Mise en place d'une instance mixte	Santé et sécurité au travail	Plan ESAT	R. 344-7-1 CASF	Mesure applicable	<ul style="list-style-type: none"> • Composée en nombre égal de salariés et de travailleurs • Les travailleurs sont les représentants du CVS et le délégué des personnes • Les salariés peuvent être élus ou nommés • Cette instance élit, en son sein, son président • Elle émet des avis et formule des propositions sur la qualité de vie au travail, l'hygiène et la sécurité, ainsi que l'évaluation et la prévention des risques professionnels. • Elle se réunit au moins une fois tous les trimestres.

					<p>Pour vous aider : Kit outil élaborée en interassociatif. Un GT dans ce cadre, piloté par ANDICAT, a travaillé sur une FAQ sur l'instance mixte et le délégué des personnes et un modèle de règlement intérieur d'instance mixte a notamment été proposé.</p> <p><i>Cf ci-dessous.</i></p>
Participation du président de l'instance mixte et du délégué des personnes au CSE	Santé et sécurité au travail	Loi pour le plein emploi (18 décembre 2023)		Le principe a été acté par la loi pour le plein emploi, en attente du décret qui viendra préciser le cadre.	<ul style="list-style-type: none"> • Sur les volets santé, sécurité, conditions de travail • Avec voix consultative • Un décret à venir viendrait préciser qu'il s'agit du délégué des personnes et du président de l'instance mixte, si ce dernier a été élu parmi les représentants des travailleurs.
Droit d'alerte et de retrait	Santé et sécurité au travail	Loi pour le plein emploi	L. 344-2-6 CASF	Mesure applicable	<ul style="list-style-type: none"> • Faculté donnée aux salariés de se retirer de leur emploi lorsqu'ils ont un motif raisonnable de penser être dans une situation de danger grave et imminent. • Peuvent se retirer de leur emploi tant que le danger persiste • Le représentant du CSE alerte l'employeur, dans des conditions définies par voie réglementaire. • La rémunération continue à être versée

<p>Incitation au versement de primes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prime de partage de la valeur • Prime d'intéressement aux excédents d'exploitation 	<p>Promotion du pouvoir d'achat</p>	<p>Plan ESAT (circulaire mai 2022)</p>		<p>Mesure applicable</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Prime de partage de la valeur : <ul style="list-style-type: none"> • Montant maximum : 6000€ • Attention : prise en compte pour le calcul de l'AAH • Prime d'intéressement : <ul style="list-style-type: none"> • Montant maximum : 10% de la rémunération directe • Attention : non prise en compte pour le calcul de l'AAH seulement si des démarches sont faites en ce sens pour chacun des travailleurs concernés (cf rapport IGAS-IGF 2024).
<p>Incitation à proposer une prévoyance</p>	<p>Promotion santé</p>	<p>Plan ESAT (circulaire mai 2022)</p>		<p>Cette mesure n'est qu'une incitation, non reprise dans la circulaire ou dans le décret. Elle figure néanmoins parmi les indicateurs de suivi du plan ESAT.</p>	
<p>Financement de 50% d'une</p>	<p>Promotion santé et pouvoir d'achat</p>	<p>Loi pour le plein emploi (18</p>	<p>L. 344-2-10 CASF</p>	<p>Mesure applicable</p>	<p>Cette mesure est applicable depuis le 1^{er} juillet 2024, délai prévu par la loi pour le plein emploi.</p>

complémentaire santé obligatoire		décembre 2023)			<p>Néanmoins, le décret prévoyant les cas de dispense n'est pas encore paru.</p> <p>Les cas de dispense prévus dans le projet de décret sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De plein droit : travailleurs accueillis à titre temporaire en ESAT (moins de 3 mois) qui ont une couverture respectant les conditions des contrats responsables ; les travailleurs bénéficiaires de la CSS ; les travailleurs déjà couverts à titre individuel, jusqu'à échéance ; les travailleurs bénéficiant déjà d'une couverture dans le cadre de leur activité à temps partiel. • Dispenses écrites : les travailleurs déjà couverts à titre individuel ; les travailleurs accompagnés pour une durée inférieure à 12 mois, même sans couverture individuelle ; les travailleurs dont l'adhésion au contrat collectif les conduirait à s'acquitter d'une cotisation au moins égale à 10% de leur rémunération garantie. <p>Le projet de décret renvoie par ailleurs à un arrêté le soin de fixer le niveau de remboursement par l'Etat de la part payée par l'ESAT pour financer cette complémentaire (ce qui est prévu : 50% de ce qui aura été dépensé par l'ESAT).</p>
Financement de 50% du montant des transports domicile - ESAT	Promotion pouvoir d'achat	Loi pour le plein emploi (18 décembre 2023)	L. 344-2-6 CASF	Mesure applicable	Il s'agit des trajets du domicile vers l'ESAT et de l'ESAT vers le domicile.
Obligation de proposer des tickets restaurant dans le cas où l'ESAT ne propose pas de lieu de restauration collective	Promotion pouvoir d'achat	Loi pour le plein emploi	L. 344-2-6 CASF	Mesure applicable	

Possibilité de verser des chèques vacances	Promotion du pouvoir d'achat	Loi pour le plein emploi	L. 344-2-6 CASF	Mesure applicable	Simple incitation, il ne s'agit pas d'une obligation. Attention : la possibilité de verser des chèques vacances ne signifie pas pour autant que les ESAT peuvent être exonérés pour ces avantages de cotisations sociales, comme c'est le cas des avantages versés aux salariés. En la matière, un fou juridique subsiste, et le risque de redressement URSSAF est réel.
Garantir aux travailleurs et aux salariés une formation à l'autodétermination	Un accompagnement correspondant aux besoins et projets des travailleurs	Plan ESAT (circulaire mai 2022)		Mesure applicable	Pas plus de précision. Pour vous aider : des formations à l'autodétermination sont proposées par l'Unapei. Pour les retrouver : https://formation.unapei.org/les-formations-os1/
Ajouter au PAP une dimension projet de vie	Un accompagnement correspondant aux besoins et projets des travailleurs	Plan ESAT (circulaire mai 2022)		Mesure applicable	Pas plus de précision.
Rénovation du contrat d'accompagnement par le travail	Un accompagnement correspondant aux besoins et projets des travailleurs	Projet d'arrêté		Projet d'arrêté	<ul style="list-style-type: none"> Le contrat d'aide et de soutien par le travail devient contrat d'accompagnement par le travail Quelques modifications au modèle sont effectuées, et notamment : pour prévoir l'accompagnement à durée déterminée de certains travailleurs ; l'accompagnement par le délégué des personnes des travailleurs le désirant, en lien avec les clauses de ce contrat...
Evolution de la rémunération des travailleurs d'ESAT	Pouvoir d'achat			Mesure non adoptée à ce stade	<ul style="list-style-type: none"> Volonté initiale du gouvernement : une rémunération garantie à hauteur de 100% du SMIC, dont 15% au moins à la charge des ESAT

					<ul style="list-style-type: none"> • Rapport IGAS-IGF publié en février 2024 : recommande de ne pas faire évoluer cette rémunération (faible augmentation du pouvoir d'achat des travailleur / importantes difficultés pour les ESAT) • Pas de retour du gouvernement sur ce rapport à date. Les recommandations de ce dernier pourront ou non être suivies d'effet. • Une mission serait en cours pour envisager un rehaussement de la rémunération directe à hauteur de 10%.
--	--	--	--	--	---

2. Des avancées concernant le parcours des travailleurs d'ESAT

Mesure	Une avancée pour...	Prévu par...	Base légale	Où en sommes-nous ?	Remarques, précisions
Equivalence de RQTH pour les personnes dès 15 ans ayant un PPS, une AEEH ou une PCH	Orientation	Loi pour le plein emploi (18 décembre 2023)	L. 5213-2 code du travail.	Mesure applicable	
France Travail devient prescripteur des MISPE	Orientation	Loi pour le plein emploi	R. 146-31-2 CASF	Mesure applicable	Les CDAPH sont toujours également prescriptrices.
Le Réseau pour l'emploi est informé par les MDPH de	Orientation	Loi pour le plein emploi		Mesure applicable	Afin de systématiser les échanges d'informations, encore trop peu fréquents.

toute RQTH délivrée à une personne sans emploi qui a confirmé son souhait d'être accompagnée.					
CDAPH se prononce après l'avis de France Travail pour l'orientation en ESAT et en ESRP.	Orientation	Loi pour le plein emploi (loi du 18 décembre 2023)	L. 146-9 CASF	Applicable au plus tard au 1/1/27.	<ul style="list-style-type: none"> • Actuellement phase pilote dans 7 départements. • La mesure sera généralisée au plus tard le 1/1/27 (la date peut être avancée). • Il est envisagé que les ESAT viennent en appui des conseillers France Travail pour accompagner la phase de diagnostic. <p>Pour vous aider : vous pouvez retrouver ci-dessous un schéma illustrant la réforme envisagée de l'orientation en ESAT.</p>
Réduction de la période d'essai de 6 à 2 ou 3 mois (renouvelables)	Orientation	Projet de décret		Dès parution du décret	Un projet de décret (à ce jour non publié) prévoit la réduction de la durée de la période d'essai. Les périodes d'arrêt maladie ne seront pas comptabilisées dans la durée de la période d'essai.
Création d'un carnet de parcours et de compétences	Mobilité en ESAT	Plan ESAT	R243-13-2 CASF	Mesure applicable, précisions envisagées à ce jour non apportées	<ul style="list-style-type: none"> • Attaché à chaque travailleur (ce carnet suit le travailleur quel que soit son lieu de travail) • Précise les compétences, formations et expériences des travailleurs • Révisé annuellement • Plusieurs éditeurs de logiciels existent et proposent différentes solutions : MySkilliz, Diagoriente, Néopass... • Différent et Compétent travaille également à l'élaboration de sa propre solution. • Un arrêté devait prévoir un modèle de carnet. Cet arrêté n'a jamais été rédigé.

Instruction au SPE de donner une suite favorable aux demandes de PMSMP d'une durée de 2 mois	Mobilité en ESAT	Plan ESAT (mentionné dans la circulaire mai 2022)		Mesure prochainement applicable	Figurera parmi les obligations du réseau pour l'emploi dans le modèle de convention ESAT-réseau pour l'emploi qui sortira prochainement.
Harmonisation des modalités de facturation de la MAD.	Mobilité dans ESAT et vers MOT	Plan ESAT	R. 344-8 CASF.	Mesure applicable	<p>Sont pris en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coût du salaire rapporté au pourcentage de temps passé à cette action • Frais de déplacement du travailleur. Pour le calcul des frais de déplacement, il appartient à l'ESAT d'utiliser les nouveaux barèmes kilométriques applicables pour l'impôt sur le revenu aux dépenses effectuées pour les voitures et les deux-roues. <p>A l'heure actuelle, l'ESAT ne peut pas faire de marge financière sur la mise à disposition. Le rapport IGAS-IGF paru en février 2024 recommande de revenir sur cette interdiction mais aucune mesure n'a été actée à ce stade.</p>
Possible cumul temps partiel ESAT / entreprise	Accompagner la transition vers MOT	Plan ESAT (décret 13 décembre 2022 et décret du 22 décembre 2022 sur les modalités de fixation du montant de l'AAH des	R. 243-3 CASF	Mesure applicable	<ul style="list-style-type: none"> • Où ? Auprès de toute personne morale de droit public ou privé (y compris EA) ou d'une personne physique (sauf employeur chez qui le travailleur exerce déjà une MAD) • Contrats : Tous les types de contrats, y compris alternance • Durée de travail : respect de la durée maximale de travail (10h de travail dans une même journée ; 35h de travail dans une même semaine) • Complémentaire santé : le travailleur peut choisir sa complémentaire santé, entre celle proposée par l'employeur du milieu ordinaire et celle proposée par l'ESAT.

		personnes concernées)			<ul style="list-style-type: none"> • Congés : le travailleur dispose de congés au prorata du temps travaillé en ESAT / entreprise. • Ressources : Les règles de cumul des ressources d'activité (rémunération garantie et salaire) avec l'AAH sont définies par le décret du 22 décembre 2022. L'AAH des personnes dans cette situation est calculée trimestriellement, les abattements spécifiques au milieu ordinaire et protégé étant appliqués chacun sur la partie de la rémunération correspondante. <p>Ces règles sont construites pour être financièrement incitatives pour les travailleurs. Deux points d'attention cependant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les travailleurs disposant d'une AAH 2 (taux d'incapacité inférieur à 80%) ne doivent pas travailler plus de 17h30 en milieu ordinaire, au risque de perdre le bénéfice de leur AAH (perdent la RSDAE qui elle-même conditionne l'accès à l'AAH). - A ce jour, nous ne disposons pas de simulateur de ressources pour permettre aux travailleurs d'avoir une information claire et précise sur l'impact d'un changement de situation sur leurs ressources. <p>Pour vous aider : vous pouvez retrouver ci-dessous un schéma montrant l'évolution des ressources des travailleurs dans différentes situations.</p>
Instauration d'un parcours renforcé en emploi	Accompagner la transition vers MOT	Plan ESAT (décret 13 décembre 2022)	R. 243-4-1 CASF.	Mesure applicable	<p>Accompagnement médico-social en lien étroit avec l'employeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bénéfice de la convention d'appui (ESAT-Employeur-éventuellement SAVS). Cet article a été réécrit par la loi pour le plein emploi, pour insister sur le fait que l'ESAT a l'obligation de conclure une telle convention, sauf si le travailleur lui-même ne souhaite pas être accompagné. • Relai dispositif emploi accompagné (l'ESAT doit conventionner avec les plateformes emploi accompagné).

					<ul style="list-style-type: none"> • Droit aux allers-retours sans nouvelle décision MDPH (l'annualisation de l'aide au poste permet le retour en ESAT) <p>Pour vous aider : Kit outil élaborée en interassociatif. Un GT dans ce cadre, piloté par l'Unapei, a travaillé notamment sur un modèle de convention d'appui (en français courant et en FALC), des recommandations pour le conventionnement, un modèle de convention avec les plateformes emploi accompagné.</p> <p><i>Cf ci-dessous.</i></p>
Les ESAT sont autorisés à financer des postes de conseillers d'insertion sur leur budget social et invités à mutualiser ces personnes ressources.	Mobilité dans et hors ESAT	Plan ESAT (circulaire mai 2020)		Mesure applicable	Contrairement à ce qui était prévu, pas de participation financière de l'Etat au déploiement.
Développement de partenariats ESAT-au moins un acteur de France travail.	Accompagner la transition vers MOT	Plan ESAT (décret 13 décembre 2022)	R. 344-7 CASF	Mesure applicable, modèle de convention sera publié prochainement	<p>La mesure est déjà applicable. Cependant, un modèle de convention sera partagé prochainement aux ESAT. Ce conventionnement se fera au niveau départemental, en adaptant le modèle de convention national.</p> <p>Ce modèle de convention vise à être le plus opérationnel possible, ne pas se cantonner à du partage d'informations entre les parties.</p> <p>Parmi les sujets abordés : PMSMP (incitation du réseau pour l'emploi à accorder des PMSMP allant jusqu'à deux mois ainsi que les demandes de délégations, réalisées via la plateforme Immersion Facilitée ; sensibilisation des travailleurs au MOT ; sensibilisation des employeurs au fonctionnement de la convention d'appui et aux aides Agefiph / FIPHFP existantes...</p>

Partenariat ESAT avec au moins une entreprise adaptée.	Accompagner la transition vers MOT	Plan ESAT (décret du 13 décembre 2022)	R. 344-7 CASF	Mesure applicable	<p>Pour vous aider : Kit outil élaborée en interassociatif. Un GT dans ce cadre, piloté par APF France Handicap et la FEHAP, a travaillé notamment sur un modèle de convention entre ESAT et entreprises adaptées.</p> <p><i>Cf ci-dessous.</i></p>
--	------------------------------------	--	---------------	-------------------	--

3. Autres mesures concernant le parcours et l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap

Mesure	Une avancée pour...	Prévu par...	Base légale	Où en sommes-nous ?	Remarques, précisions
Les BOETH bénéficient de l'ensemble des droits jusqu'à présent garantis aux seules personnes ayant une RQTH.		Loi pour le plein emploi	L. 5212-13-1 code du travail	Mesure applicable	<ul style="list-style-type: none"> Permet notamment aux victimes d'accidents du travail, maladies professionnelles, titulaires d'une pension invalidité ou d'une carte mobilité inclusion mention invalidité... ...d'être recrutées en entreprise adaptée, de bénéficier de l'emploi accompagné, ou de dispositions spécifiques en alternance...
Réorganisation de l'emploi accompagné	Transition vers le MOT	Loi pour le plein emploi	L. 5213-2-1 code du travail.	Mesure applicable	<ul style="list-style-type: none"> Suppression des organismes gestionnaires : organisé par l'Etat directement Mis en œuvre par des organismes qui respectent les conditions d'un cahier des charges prévu par décret (non publié à ce jour) signent une convention avec un des acteurs du SPE ; celle-ci peut associer Agefiph / FIPHFP

					<ul style="list-style-type: none"> • Autorité de tutelle : ARS → DREETS • Plus de convention de financement • Prescription du SPE (puis décision de la CDAPH)
Pérennisation des expérimentations en entreprises adaptées	Transition vers le MOT	Loi pour le plein emploi	L. 5213-13-2 et L5213-13-3 code du travail	Mesure applicable	<ul style="list-style-type: none"> • CDD Tremplins : plus de la moitié des EA habilitées à ce jour. Les entreprises souhaitant porter des CDDT devront être habilitées par le préfet de région. • Entreprises Adaptées de Travail Temporaire : 25 à ce jour • Evaluation prévue fin 2024. Déjà un rapport de la Cour des comptes paru en 09/2023
Suppression des délais de carence entre deux contrats pour les salariés en EATT et ETI.	Transition vers le MOT	Loi pour le plein emploi	L. 5213-13-3 code du travail	Mesure applicable	<ul style="list-style-type: none"> • Entre deux contrats de mission durant un parcours d'insertion • En cas d'embauche à l'issu du contrat de mission pour un CDD de moins de deux mois
Ouverture de la préparation opérationnelle à l'emploi individuelle aux salariés d'EA.	Montée en compétences des ouvriers en EA	Loi pour le plein emploi	L L6326-1 code du travail	Mesure applicable	<ul style="list-style-type: none"> • La POEI est conseillée dès lors qu'un écart de compétences entre le profil d'un candidat et un poste à pourvoir peut compromettre la réalisation de l'embauche • Accès à jusqu'à 600h de formation pour permettre aux travailleurs d'acquérir les qualifications et compétences professionnelles nécessaires pour tenir leur poste • Aide au financement versée à l'EA : jusqu'à 5€/h net • Auparavant uniquement ouvert aux demandeurs d'emploi <p>Un décret en date du 18 juin 2024 ainsi qu'une instruction (22 juillet 2024) sont venues préciser des éléments complémentaires ;</p>

					<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaires : demandeurs d'emploi, salariés recrutés en contrat unique d'insertion (CUI) ou par une structure relevant de l'insertion par l'activité économique (IAE), les ouvriers d'EA • Statut : stagiaire de la formation professionnelle. • Plusieurs modalités : « 100 % tutorat » au sein de l'entreprise, en « formation théorique » auprès d'un organisme de formation certifié Qualiopi, de façon hybride (combinant la formation théorique et le tutorat). • Durée : variable selon la modalité et le contrat de travail proposé. Période maximale de 6 mois, sauf pour les BOETH. • Aide au financement de la formation est versée par France Travail à l'employeur une fois la formation réalisée : jusqu'à 5 €/heure net si la formation est réalisée en entreprise. • Fin de formation : information de l'embauche à France Travail (ou justification de non embauche). Bilan tripartite. Plusieurs types de contrats de travail peuvent être conclus (CDI, CDD +6 mois, Contrat d'alternance + 6mois ; contrats de mission dans certains cas.
Création d'un système national pour centraliser l'ensemble des aménagements.	Transition vers le MOT	Loi pour le plein emploi	L. 5213-2-2 code du travail	Mesure applicable	<ul style="list-style-type: none"> • Scolarité, formation professionnelle, en emploi... • Géré par la Caisse des Dépôts • Alimenté par le titulaire du CPF ; l'employeur ; les CT ; l'Etat ; l'Agefiph et toute personne morale qui met en place un aménagement (Décret)...

Portabilité des équipements de compensation	Transition vers le MOT	Loi pour le plein emploi (18 décembre 2023)	L. 5213-6 code du travail	Mesure applicable	<ul style="list-style-type: none"> • Prévues par convention entre les entreprises • Possibles entre le secteur privé et le secteur public • Il ne s'agit pas d'une obligation
Création d'opérateurs chargés du repérage et de l'accompagnement spécifique des personnes éloignées de l'emploi	Accompagnement de personnes sans RQTH	Loi pour le plein emploi (18 décembre 2023)	L. 5316-1 code du travail	Cahier des charges publié en juin 2024	<p>Un arrêté en date du 26 juin 2024 fixe le cahier des charges applicables aux candidats souhaitant intégrer le réseau pour l'emploi en cette qualité.</p> <p>Peuvent candidater les structures publiques ou privées, seules ou en consortium ; ayant une expertise avérée sur le sujet ; deux ans d'existence au moins et établi un partenariat avec un membre du réseau pour l'emploi.</p> <p>Les bénéficiaires sont les personnes non accompagnées par le réseau pour l'emploi et faisant face à des difficultés (isolement géographique ; situation de handicap sans RQTH...).</p> <p>Ces organismes proposeront un projet permettant de répondre à la démarche « d'aller vers » les personnes les plus éloignées de l'emploi ou qui ne sont pas inscrites dans un parcours d'insertion. Les organismes leur proposeront des temps de remobilisation et des parcours d'accompagnement socio-professionnel afin de favoriser leur intégration dans l'un des dispositifs de droit commun, leur retour à l'emploi, à la formation professionnelle ou initiale.</p> <p>Les parcours d'accompagnement proposés privilégieront des durées moyennes comprises entre 6 et 9 mois, ou jusqu'à 12 mois afin de tenir compte de situations particulières. Les parcours qui orientent vers une inscription auprès de France travail pourront être plus courts. Dans tous les cas, ils sont conçus pour être intensifs et mobiliser significativement la personne.</p>

4. Autres mesures concernant les ESAT

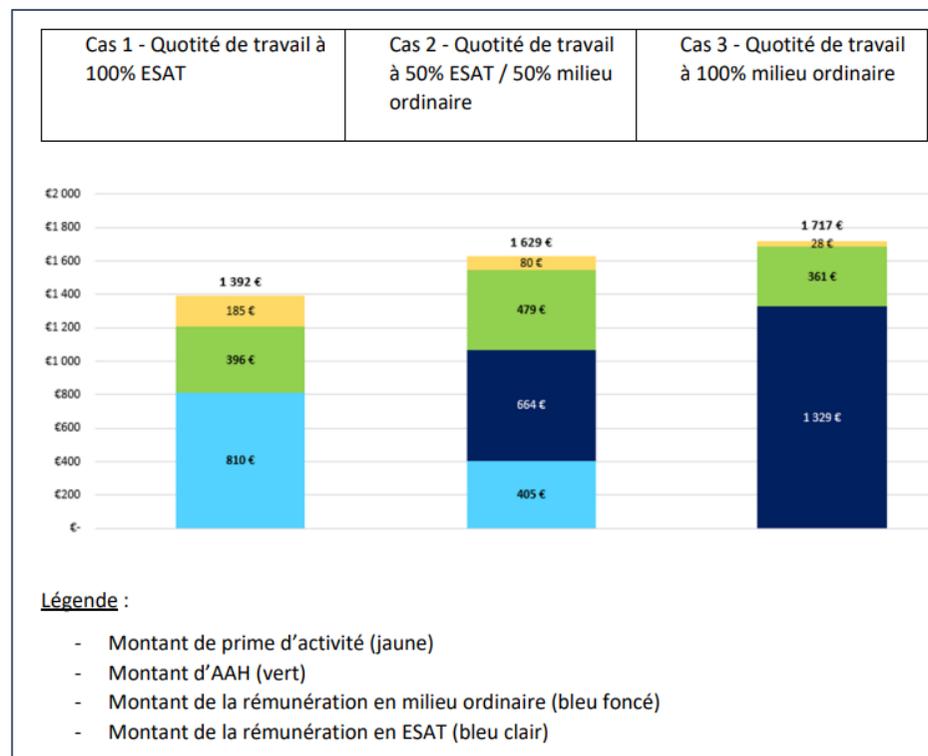
Mesure	Une avancée pour...	Prévu par...	Base légale	Où en sommes-nous ?	Remarques, précisions
FATESAT	Aide à l'investissement des établissements	Plan ESAT (circulaire 15 mai 2022)		La mesure a été appliquée en 2022, pas de renouvellement à ce stade.	<p>15 millions d'euros accordés en 2022 pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Adaptation d'équipements existants, à l'acquisition de nouveaux équipements ou de logiciels destinés à être utilisés par des personnels en situation de handicap ; • Modernisation ou à la diversification des outils de production (à l'exclusion des coûts immobiliers et de mise aux normes des installations) ; • Prestations externes de conseil et d'ingénierie, portant notamment sur l'organisation de la production, la gestion financière, la gestion des ressources humaines et le développement commercial. <p>A été envisagé (mais non confirmé) un renouvellement du FATESAT, pour soutenir plus généralement les dépenses réalisées par les ESAT dans le cadre de la mise en œuvre du plan (ce dernier pourrait être fusionné avec le FATEA).</p>
Changement de dénomination : ESAT devient Etablissement et Service d'Accompagnement par le travail		Loi pour le plein emploi (18 décembre 2023)	Nombreux articles	La mesure est applicable	

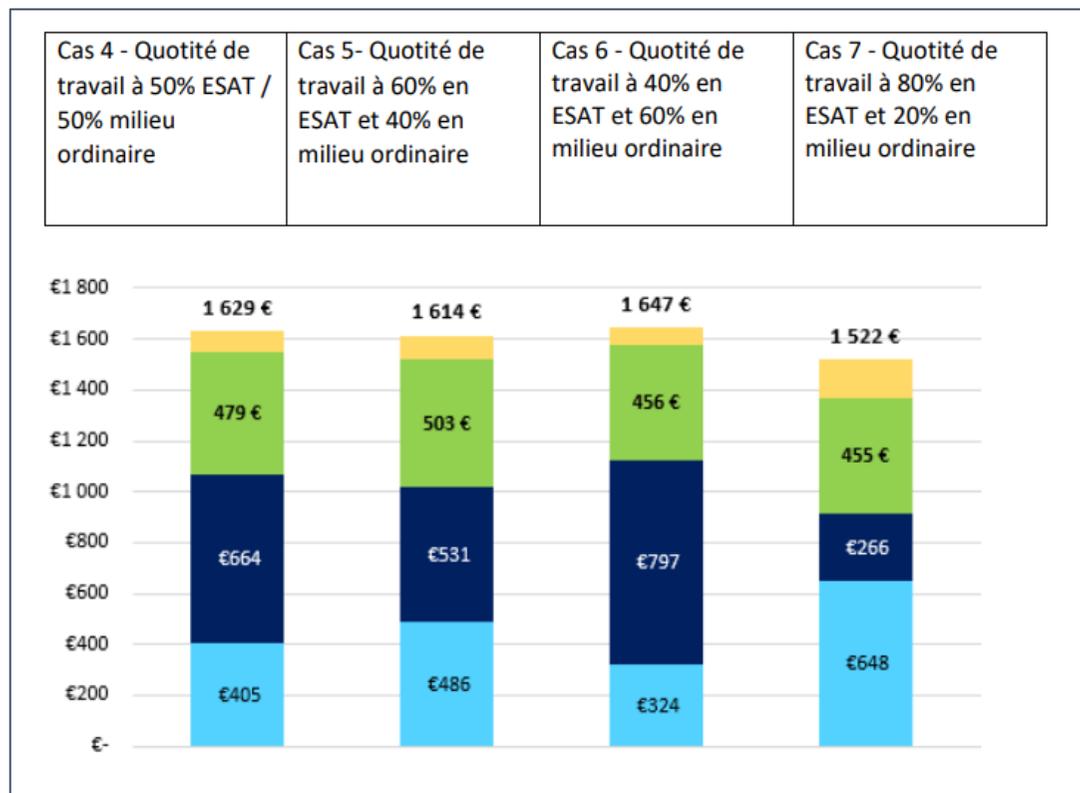
5. Pour vous aider

5.1. Kit outils pour la mise en œuvre du plan ESAT :

- **Parcours renforcé en emploi** (quels outils proposés par le GT ?) :
 - [Eclairages réglementaires](#)
 - [Modèle de convention ESAT / ESAT Hors-Murs pour soutenir l'accompagnement vers la sortie d'ESAT](#)
 - [Modèle de convention d'appui](#)
 - [Modèle de convention ESAT / Plateforme emploi accompagné](#)
 - [Recommandations en lien avec la sortie d'ESAT](#)
 - [Recommandations en lien avec l'accompagnement via convention d'appui](#)
- **Conventionnement avec le Service public pour l'emploi et/ou une Entreprise adaptée :**
 - [Modèle de convention ESAT-EA](#)
 - [Note de recommandation ESAT-SPE / ESAT-EA](#)
 - [Les questions incontournables en lien avec le conventionnement](#)
 - [Modèle national de délégation de prescription de PMSMP](#)
- **Instance mixte et délégué des personnes :**
 - [Modèle de règlement intérieur d'instance mixte](#)
 - [Modèle de fiche de mission de délégué des personnes](#)
 - [Foire aux Questions Instance Mixte et Délégué des Personnes](#)

5.2. Schémas illustrant l'impact du cumul temps-partiel sur les ressources des travailleurs





Source : FAQ rédigée par la DGCS pour la mise en œuvre du Plan ESAT

5.3. Schémas illustrant la réforme de l'orientation en ESAT

